Image not found or type unknown

Frais irreptibles insolvable

Par **Gregfrontignan**, le **13/12/2019** à **18:03**

Bonjour,

j aurais aimer savoir si les frais irreptiles peuvent être à la charge de la partie perdante en cas ou cette dernière est en situation d insolvabilité ? Et si il y a des moyens de recouvrir à cette personne les dommages physiques , moraux et matériels malgré sa situation ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **13/12/2019** à **19:46**

bonjour,

c'est le juge qui décide, en équité, de mettre ou non à la charge de la partie perdante, les frais irrépétibles engagés par la partie gagnante.

par contre, je n'ai pas compris votre expression " des moyens de recouvrir à cette personne les dommages physiques , morals et matériels malgré sa situation "

si la partie perdante ne peut payer, la victime pourra être indemnisée par un fonds de garantie qui récupérera l'argent auprès de la partie perdante.

salutations

Par **Gregfrontignan**, le **14/12/2019** à **16:25**

Merci beaucoup pour ces informations , je n avais pas la connaissance de ce dont de garantie . Merci encore

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés